



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Projet de règlement 679-2025 relatif au traitement des élus municipaux

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 130, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, le lundi 19 janvier 2026 à 19 h, le projet de règlement 679-2025 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre, par la résolution 2025-12-245, le projet de règlement mentionné a été déposé et présenté lors de ladite séance ordinaire;

Résumé du contenu du règlement :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération 2025	Rémunération 2026 selon le règlement actuel	Rémunération proposée pour 2026
Maire	25 244.03 \$	25 875.13 \$	32 541.79 \$
Conseiller(ère)s	8 414.68 \$	8 625.05 \$	10 847.27 \$

QUE l'allocation de dépense actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation 2025	Allocation 2026 selon le règlement actuel	Allocation proposée pour 2026
Maire	12 622.01 \$	12 937.56 \$	16 270.90 \$
Conseiller(ère)s	4 207.34 \$	4 312.52 \$	5 423.63 \$

QUE ledit projet de règlement s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 4 décembre 2025.

M. Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 4 décembre 2025 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 4 décembre 2025.

M. Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier